

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 9 AVRIL 2025, À 17 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / M. Gilles Drolet
Disraeli Ville / M. Charles Audet
Irlande / M. François-Pierre Nadeau
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard
Paroisse Disraeli / Mme Jacynthe Patry
Sacré-Cœur-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds / Mme Andréa Gosselin
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / Francis Lehoux
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / Jean-François Roy
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau
Thetford Mines / Représentant

Est/sont absents à cette séance :

East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de M. Marc-Alexandre Brousseau, préfet et maire de la Ville de Thetford Mines. M. Rick Lavergne, directeur général, et Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement et de l'environnement, assistent également à la rencontre. M. Jean-Paul Grondin remplace le maire d'East Broughton.

2025-04-10287

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
 - 3.1 - Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2025
- 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 4.1 - Comptes payés et VISA
 - 4.2 - Dépôt et adoption du rapport d'audit 2024 et des états financiers 2024
 - 4.3 - Demande PAC immigration pour 1 an
 - 4.4 - Entente entraide incendie
 - 4.4.1 - Adoption du rapport incendie 2024
 - 4.5 - Entente de financement CPSA
 - 4.6 - Contribution 2025 TVCRA
 - 4.7 - Extension délai dépôt des rôles 2026-2027-2028
- 5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 5.1 - Émission des certificats de conformité

- 5.1.1 - PPCMOI n° 2025-162 TM - Ville de Thetford Mines
- 5.1.2 - Règlement de concordance n° 306-25 amendant le plan d'urbanisme n° 298-24 - Municipalité d'Adstock
- 5.1.3 - Règlement de concordance n° 307-25 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 - Municipalité d'Adstock
- 5.2 - Entente intermunicipale pour l'inspection des installations septiques
- 5.3 - Avis sur une demande de dérogation mineure - Municipalité de St-Pierre-de-Broughton (lot 4 448 682)
- 5.4 - CORRECTION Projet de cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de Chaudière-Appalaches - Canards Illimités
- 6 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 6.1 - Appel de projets Fonds culturel 2025
 - 6.2 - Projet d'exposition de photographies sur les parcours migratoires
 - 6.3 - Projet de livre-jeu sur l'histoire et le patrimoine de la MRC des Appalaches
 - 6.4 - Inventaire du patrimoine bâti (CART)
- 7 - CORRESPONDANCE
 - 7.1 - Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté
 - 7.2 - Projet de loi 93 - Appui à la Ville de Blainville
 - 7.3 - Taux variés Adstock
 - 7.4 - Abolition du programme RénoRégion - Demande de reconsidération de la décision
- 8 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 - Tour des comités
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2025-04-10288

3.1 - Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2025

Il est proposé par M. Michel Verreault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2025.

Adoptée

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2025-04-10289

4.1 - Comptes payés et VISA

Il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes payés par chèque ou virement et la liste des comptes payés par la carte VISA, telles que présentées par le directeur général, portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2025.

Adoptée

2025-04-10290

4.2 - Dépôt et adoption du rapport d'audit 2024 et des états financiers 2024

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter les rapports produits par Raymond Chabot Grant Thornton, soit le rapport d'audit et les états financiers pour l'année 2024.

Adoptée

2025-04-10291

4.3 - Demande PAC immigration pour 1 an

Attendu que les démarches et actions prévues par la MRC des Appalaches dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) totalisent une somme de 100 000 \$ (rémunération, plan d'action, projets, etc.);

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement :

Que la MRC s'engage à contribuer à la hauteur de 25% des dépenses et que les fonds proviennent d'une appropriation de surplus affectés à «Programme de subvention»;

Que la MRC dépose une demande de financement de 75 000 \$ au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du PAC;

Que le directeur général, M. Rick Lavergne, soit autorisé à signer toute la documentation.

Adoptée

2025-04-10292

4.4 - Entente entraide incendie

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente intermunicipale pour l'entraide incendie à intervenir avec les 19 municipalités du territoire.

Adoptée

2025-04-10293

4.4.1 - Adoption du rapport incendie 2024

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport incendie 2024 en regard du schéma de couverture de risques incendie.

Adoptée

2025-04-10294

4.5 - Entente de financement CPSA

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu à l'unanimité que la MRC des Appalaches soutienne le Centre de pédiatrie sociale des Appalaches à la hauteur de 21 000 \$ par année, pendant 3 ans, à partir de l'exercice financier 2026;

Que cette contribution soit répartie au prorata de la population dans le calcul de la quote-part des municipalités;

Que le directeur général soit autorisé à signer l'entente de financement et tout autre document afférent.

Adoptée

2025-04-10295

4.6 - Contribution 2025 TVCRA

Il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu à l'unanimité d'accorder une contribution financière de 5 000 \$, pour l'année 2025, à l'organisme TVCRA.

Adoptée

2025-04-10296

4.7 - Extension délai dépôt des rôles 2026-2027-2028

Attendu qu'Évimbéc prépare actuellement les nouveaux rôles d'évaluation équilibrés et modernisés des municipalités de la MRC des Appalaches, excluant la Ville de Thetford Mines;

Attendu qu’en vertu de l’article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l’évaluateur signe le rôle au plus tard le 15 septembre de l’année en cours;

Attendu qu’en vertu de l’article 71 de ladite loi, l’organisme municipal responsable de l’évaluation peut, en cas d’impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date ultérieure qu’il fixe et qui ne peut pas être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Attendu qu’Évimbec a informé la MRC des Appalaches qu’il lui sera difficile de déposer les rôles modernisés des municipalités concernées au 15 septembre 2025;

Attendu qu’Évimbec demande au conseil des maires de la MRC des Appalaches de reporter le dépôt des rôles à la date maximale du 1^{er} novembre 2025;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d’autoriser la firme Évimbec à reporter le dépôt des rôles des municipalités concernées au 1^{er} novembre 2025 et de transmettre cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 - Émission des certificats de conformité

2025-04-10297

5.1.1 - PPCMOI n° 2025-162 TM - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 17 mars 2025, a adopté la résolution n° 2025-162 TM visant à autoriser un projet particulier pour permettre l'usage «entrepreneur spécialisé» à certaines conditions, sur un emplacement situé au 441, rue Sauvageau;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ladite résolution le 19 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement de déclarer la résolution n° 2025-162 TM de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

Adoptée

2025-04-10298

5.1.2 - Règlement de concordance n° 306-25 amendant le plan d'urbanisme n° 298-24 - Municipalité d'Adstock

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de sa séance du 10 février 2025, a adopté le règlement n° 306-25 amendant le plan d'urbanisme n° 298-24 en vue d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC portant sur le pôle agroalimentaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 14 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement de déclarer le règlement de concordance n° 306-25 de la Municipalité d'Adstock conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2025-04-10299

5.1.3 - Règlement de concordance n° 307-25 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 - Municipalité d'Adstock

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de sa séance du 10 février 2025, a adopté le règlement n° 307-25 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 en vue d'assurer la conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC portant sur le pôle agroalimentaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 14 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de déclarer le règlement de concordance n° 307-25 de la Municipalité d'Adstock conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2025-04-10300

5.2 - Entente intermunicipale pour l'inspection des installations septiques

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente intermunicipale pour les installations septiques à intervenir avec les municipalités participantes du territoire.

Adoptée

2025-04-10301

5.3 - Avis sur une demande de dérogation mineure - Municipalité de St-Pierre-de-Broughton (lot 4 448 682)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté la résolution n° 2025-03-55 concernant une demande de dérogation mineure qui autorise un agrandissement de la résidence dans la marge de recul avant à 2,7 mètres, alors que prescrite à 6 mètres, en bordure de la rue des Pins sur le lot 4 448 682 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il s'agit d'un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) parce que la marge de recul avant de l'agrandissement se situe à même un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières (ruisseau de la Source) pour des raisons de protection de l'environnement, de sécurité publique, de santé publique et de bien-être général;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Appalaches et le document complémentaire (DC) sont entrés en vigueur le 10 octobre 2002;

ATTENDU QUE l'objet de la dérogation, soit l'empiétement dans la marge de recul avant sur un lot en bordure d'un cours d'eau et lac, n'est pas encadré par le document complémentaire de la MRC des Appalaches;

ATTENDU QU'en fonction des faits soumis, il est possible de conclure que l'octroi d'une dérogation mineure n'aggraverait pas les risques en matière de santé ou de sécurité publique et ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être général;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'aménagement en date du 24 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu à l'unanimité que la MRC des Appalaches avise la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton qu'elle n'entend pas se prévaloir des pouvoirs de désaveu prévus à l'article 145.7 LAU relativement à sa résolution numéro 2025-03-55.

Adoptée

2025-04-10302

5.4 - CORRECTION Projet de cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de Chaudière-Appalaches - Canards Illimités

ATTENDU la proposition de Canards Illimités Canada pour la réalisation d'une cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de la Chaudière-Appalaches (partie des Appalaches), soit 946 km² sur le territoire de la MRC des Appalaches;

ATTENDU QUE la proposition de Canards Illimités Canada viendra compléter l'information sur le territoire de 6 municipalités, en totalité, et sur le territoire de 5 autres municipalités, partiellement;

ATTENDU QUE cette nouvelle cartographie détaillée sera très utile pour les inspecteurs municipaux;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre des actions d'acquisition de données prévues dans le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Appalaches adopté le 18 septembre 2024;

ATTENDU QUE ce projet peut aussi constituer une acquisition de données pertinentes pour l'élaboration du Plan climat de la MRC des Appalaches;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la source de financement identifiée dans la résolution 2024-11-10186 pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement:

QUE la MRC des Appalaches accepte la proposition de Canards Illimités Canada pour la réalisation d'une cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de Chaudière-Appalaches 2024-2026 et s'engage à contribuer, **par la subvention du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)**, pour un montant total de 31 533,00 \$ sur trois (3) ans, conditionnellement à la participation des autres MRC de la Chaudière-Appalaches ciblées par le projet;

QUE la MRC des Appalaches s'engage à participer au projet via une contribution nature totalisant 1 000 \$;

QUE le conseil des maires autorise le directeur général et le préfet à signer les ententes inhérentes au projet ainsi que tout autre document afférent.

Adoptée

6 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2025-04-10303

6.1 - Appel de projets Fonds culturel 2025

Attendu l'appel de projets culturels lancé dans le cadre du Fonds culturel 2025 de la MRC pour une somme de 20 000 \$;

Attendu le travail d'analyse et de recommandation du comité formé par la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Verreault et résolu à l'unanimité d'accepter les recommandations du comité d'analyse et d'octroyer le financement disponible aux projets retenus par le comité à même le budget de l'Entente de développement culturel 2025-2027 pour une somme totale de 20 000 \$, et ce, selon le tableau de répartition présenté.

Promoteurs des projets recommandés:

- Centre de pédiatrie sociale des Appalaches
- Société d'histoire et d'activités culturelles de Saint-Julien
- Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown
- Harmonie de Disraeli
- Verte Irlande
- Minéro - Musée de Thetford

- Carrefour jeunesse-emploi de Frontenac (condition)
- Le Vitrail - Espace culturel (condition)

Adoptée

2025-04-10304

6.2 - Projet d'exposition de photographies sur les parcours migratoires

Attendu que l'une des mesures inscrites au Plan d'action de la Politique culturelle 2025-2027 de la MRC des Appalaches prévoit l'arrimage d'un projet culturel avec la signature Plein air de la MRC des Appalaches et visant l'inclusion sociale des personnes immigrantes;

Attendu que ce projet est inscrit à l'an 1 de l'Entente de développement culturel 2025-2027 avec le gouvernement du Québec et Desjardins;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'accepter le budget évalué à 7 864 \$ pour la réalisation d'une exposition de photographies en plein air portant sur les parcours migratoires de personnes immigrantes qui se sont établies dans la MRC des Appalaches au fil des ans. Les coûts rattachés au vernissage de cette exposition, soit 2 000 \$, seront soutenus par l'enveloppe du Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec.

Adoptée

2025-04-10305

6.3 - Projet de livre-jeu sur l'histoire et le patrimoine de la MRC des Appalaches

Attendu que la nouvelle Politique culturelle de la MRC des Appalaches vise notamment à appuyer des initiatives structurantes permettant d'accroître l'accès à la culture, particulièrement pour les jeunes et les aînés;

Attendu qu'une somme de 34 000 \$ est réservée pour soutenir des projets de mise en valeur du patrimoine, de l'histoire et des paysages de la MRC des Appalaches dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2025-2027 avec le gouvernement du Québec et Desjardins;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter l'offre de services du Centre d'archives de la région de Thetford, au montant de 22 665 \$, pour la réalisation d'un livre-jeu sur l'histoire et le patrimoine de la MRC des Appalaches. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat de service avec le CART ainsi que tout autre document relatif au projet.

Adoptée

2025-04-10306

6.4 - Inventaire du patrimoine bâti (CART)

Attendu que la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* oblige les MRC à procéder à l'inventaire des immeubles construits avant 1940 qui présentent une valeur patrimoniale, d'ici avril 2026;

Attendu qu'il reste 747 fiches à faire d'ici l'échéance, ce qui représente un coût de 26 145 \$;

Attendu que le Centre d'archives de la région de Thetford est en mesure de réaliser le travail à l'été 2025;

Attendu qu'il est possible de financer les travaux à même la banque d'heures de gestion documentaire déjà réservée pour la MRC (95/120);

Attendu que le bilan financier de l'Entente de développement culturel 2021-2023 présente un résiduel de 2 777 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu à l'unanimité que la MRC octroie le contrat d'inventaire des 747 fiches de bâtiments

construits avant 1940 au Centre d'archives de la région de Thetford pour une somme de 26 145 \$. Il est également résolu que cette somme soit payée à même la banque d'heures de gestion documentaire de la MRC et le résiduel de l'EDC 2021-2023 de 2 777 \$.

Adoptée

7 - CORRESPONDANCE

2025-04-10307

7.1 - Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté

CONSIDÉRANT QU'au terme des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec, tenus du 27 au 29 novembre 2024, plus de 450 participants provenant de différents milieux (élus aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques, communautaire, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu l'itinérance) ont élaboré une *Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté*;

CONSIDÉRANT QUE l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, aux problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faite aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de l'itinérance ne cesse pas d'augmenter et que devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière;

CONSIDÉRANT QUE la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont, et qu'un soutien adéquat des personnes à risque est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation;

CONSIDÉRANT QU'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues;

CONSIDÉRANT le contexte de la crise du logement, ainsi que la priorité d'intervention en logement identifiée dans le Plan stratégique 2025-2029 et la Politique familles-aînés de la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par la Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges à la Table territoriale de la Politique de développement social durable et celle transmise par la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table territoriale de la Politique de développement social durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Paul Grondin et résolu unanimement:

D'appuyer la *Déclaration commune en faveur des personnes en situation*

d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec;

De transmettre la présente résolution aux municipalités de la MRC des Appalaches, aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour appui;

De transmettre la présente résolution aux députés fédéral et provincial de la région pour appui;

De transmettre la présente résolution à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Adoptée

2025-04-10308

7.2 - Projet de loi 93 - Appui à la Ville de Blainville

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement:

D'appuyer la Ville de Blainville dans ce dossier;

D'exprimer son désaccord en regard du projet de loi n° 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*;

DE réitérer que les municipalités sont des gouvernements de proximité et de demander au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;

DE demander au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles;

DE transmettre la présente résolution aux municipalités de la MRC des

Appalaches, aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux députés provinciaux de la région pour appui.

Adoptée

7.3 - Taux variés Adstock

Ce point est présenté à titre informatif. Dans le cadre du prochain dépôt du rôle d'évaluation foncière, la Municipalité d'Adstock prévoit des taux d'imposition variés selon l'affectation du secteur.

2025-04-10309

7.4 - Abolition du programme RénoRégion - Demande de reconsidération de la décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent pas répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier, à la demande de la SHQ, une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu à l'unanimité de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

- **DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

- **DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

DE TRANSMETTRE cette résolution aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

Adoptée

8 - AFFAIRES NOUVELLES

8.1 - Tour des comités

Minéro : 18 mars
Comité consultatif en environnement : 18 mars
Comité consultatif d'aménagement : 24 mars
Centre d'archives : 24 mars
Comité PGMR : 25 mars
Rencontre MAMH : 25 mars
Rencontre de la TREMCA : 27 mars
Tournées des municipalités : 17 mars Beaulac-Garthby et Ste-Clotilde, 18 mars Kinnear's Mills et Irlande, 19 mars St-Pierre-de-Broughton et 26 mars Adstock
Formation OBNL : 1er avril
Rencontre des inspecteurs municipaux : 4 avril

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

10 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion du conseil des maires aura lieu le mardi 13 mai 2025. Une visite du complexe sportif précédera la rencontre directement sur place à compter de 13h30.

2025-04-10310

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 17h15.

Adoptée

MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU
PRÉFET

RICK LAVERGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER